

BULLETIN MUNICIPAL VERT DE LANTIER

LANTIER PREND EN CHARGE LA PROTECTION DE SES LACS

Nos lacs et cours d'eau sont les richesses de notre territoire. Il va donc de soi d'être proactif dans ce dossier et de prendre les mesures nécessaires pour les protéger.

Ainsi, la municipalité de Lantier s'est dotée d'un Plan stratégique de gestion et de protection des lacs et bassins versants 2007-2017.

Grâce à ce plan stratégique, la municipalité de Lantier travaillera, dès 2007, sur tous les aspects qui touchent de près ou de loin la santé des lacs sur son territoire : une nouvelle réglementation sur la protection de la bande riveraine des lacs et cours d'eau, la conformité des installations septiques, la protection des milieux humides, la meilleure gestion des routes, fossés et ponceaux, etc.

Il s'agit ici de prendre des actions à court terme pour assurer la viabilité à long terme de nos plans d'eau sur le territoire. Ce plan stratégique représente un défi de taille, mais il est tout à fait réalisable grâce aux efforts de collaboration entre la municipalité, les riverains, les associations de protection des lacs et les citoyens».

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le Service de l'environnement de Lantier au 819-326-2674 ou environnement@municipalite.lantier.qc.ca.

L'ÉCOCENTRE : AU SERVICE DES CITOYENS

La municipalité de Lantier met à la disposition de ses citoyens un Écocentre afin qu'ils puissent se départir de leurs objets encombrants.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30, vous pouvez disposer des matières suivantes à l'Écocentre, en vous présentant d'abord à la réception de l'Hôtel de ville :

- Bois, bois traité;
- Matériaux de rénovation et de construction;
- Composantes de bâtiments (portes, fenêtres, tuiles);
- Matériaux secs (asphalte, béton, brique, etc.);
- Équipements sanitaires (bains, lavabos, cabinets);
- Métal, fer, aluminium;
- Contenants de peinture vides;
- Pneus sans jantes;
- Tapis.

Notez que les matières suivantes **ne sont pas acceptées à l'Écocentre** :

- Articles de sport*;
- Canapés et fauteuils*;
- Électroménagers*;
- Pneus avec jantes;
- Terre contaminée;
- Pierre;
- Carcasses d'animaux;
- Déchets domestiques (sacs verts);
- Sacs de feuilles mortes ou de gazon.

Les matières suivies d'un astérisque (*) peuvent être disposées à même les ordures ménagères à chaque semaine.

Concernant les résidus domestiques dangereux (RDD), la municipalité met à la disposition de ses citoyens une collecte annuelle des résidus domestiques dangereux (RDD). La date de la collecte est annoncée dans le bulletin municipal.

Le coût d'utilisation de l'Écocentre est de 10\$ la verge cube. Pour moins d'une verge cube de matériel, le service est gratuit pour les citoyens de Lantier.

LES DÉTERGENTS À LAVE-VAISSELLE : **ATTENTION AUX PHOSPHATES!**

Les phosphates sont présents dans la plupart des détergents à lave-vaisselle.

Lorsque l'eau d'un lave-vaisselle est rejetée dans une installation septique, les phosphates qu'elle contient se retrouvent dans l'environnement, c'est-à-dire dans les eaux souterraines et dans les lacs et cours d'eau avoisinants. Effectivement, une installation septique n'est pas conçue pour retenir les phosphates.

Puisque les phosphates libérés dans nos lacs et cours d'eau servent de nourriture pour les plantes aquatiques, les algues et les cyanobactéries, il va de soi d'éliminer l'apport de ces nutriments à la source. Les phosphates provenant des détergents, particulièrement des détergents à lave-vaisselle, sont faciles à éliminer.

Il existe maintenant des détergents pour lave-vaisselle sans phosphates, par exemple les produits Lemieux (Quincaillerie Quevillon à Lantier), Bio-Vert (pharmacie Jean Coutu), Shaklee, etc.

En ce qui a trait aux détergents à lessive, la plupart ne contiennent pas de phosphates. Assurez vous que le contenant porte la mention « SANS PHOSPHATES ».

Utilisez un détergent sans phosphates. Un geste simple et à votre portée.

GARE AUX GAZ À EFFET DE SERRE!

Nous associons souvent l'émission de gaz à effet de serre aux zones urbaines, où des milliers d'automobiles s'entassent pour des heures dans le trafic.

Toutefois, même à Lantier, nous pouvons diminuer significativement nos émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique en **évitant de laisser le moteur de tourner au ralenti inutilement.**

Voici quelques faits intéressants :

- Un véhicule dont le moteur tourne au ralenti émet presque 20 fois plus de pollution que celui qui roule à 50 km/h.
- Dix secondes de ralenti utilisent plus d'essence que de remettre un moteur en marche.

En faisant fonctionner notre automobile au ralenti pendant seulement cinq minutes de moins par jour, chaque année, nous pouvons empêcher le rejet dans l'atmosphère de plus d'un million de tonnes de dioxyde de carbone (le principal gaz à effet de serre) et d'autres matières toxiques.

